



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 3 AU MARCHÉ DE
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT
DU CENTRE VILLE 3EME PHASE PASSE AVEC
ALTHABEGOITY-BAYLE MANDATAIRE DU
GROUPEMENT CONJOINT PENA ET PENA/
OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE**

**DÉCISION N° AU-18-368
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 février 2009, attribuant le marché négocié de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint constitué des sociétés ALTHABEGOITY-BAYLE, PENA & PENA et OMIUM GENERAL d'INGENIERIE ;

VU la décision n°AU-11-095 en date du 28 mars 2011 relative à la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du Centre-Ville ;

VU la décision n°AU-15-020 en date du 23 janvier 2015 relative à la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du Centre-Ville ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 6 novembre 2018 à la passation de l'avenant n° 3 ;

CONSIDÉRANT la reprise des études d'éclairage par la maîtrise d'œuvre demandée par le maître d'ouvrage et le lancement de deux procédures au lieu d'une seule initialement prévue avec remise de dossiers de consultations des entreprises pour la phase 3 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier en conséquence le calendrier d'exécution initial pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue de Paris sur deux périodes supplémentaires.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre aménagement urbain du Centre-Ville – 3^{ème} phase avec le cabinet d'architecte ALTHABEGOITY-BAYLE, sis, 17 Rue du Pont aux Choux – 75003 PARIS, représenté par ALTHABEGOITY Bernard, Architecte - Urbaniste et Annick BAYLE, Architecte, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec les sociétés co-traitantes, PENA & PENA et OMIUM GENERAL D'INGENIERIE.

Le montant de l'avenant n°3 en plus-value s'élève à 137 427,00 € HT décomposé comme suit :

- Reprise d'études d'éclairage : 8 011,00 € HT
- Réalisation de deux dossiers de consultation des entreprises supplémentaires en phase 3 : 56 277,00 € HT

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181203-lmc1H5820H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2018 Date de Publication : 03/12/2018

- Allongement de la durée des travaux en phase 3 : 73 139,00 € HT

Le nouveau montant du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 2 096 540,00 € HT (2 330 489,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181203-lmc1H5820H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2018
Date de Publication : 03/12/2018